

Établissement titulaire de l'adhésion

Le renseignement de votre effectif salarié est obligatoire pour l'enregistrement de votre adhésion.

SIRET _____ Date de création _____

Raison sociale _____

Enseigne _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Téléphone _____

E-mail _____

Mieux vous connaître (informations confidentielles)

Salon indépendant

Salon franchisé

Coiffure à domicile

Nb de salariés (Hors apprentis) _____ Nb d'apprentis _____ Chiffre d'affaire (en €) _____

Représentant de l'établissement

Civilité Mme M.

Nom _____ Prénom _____

Portable _____ Date de naissance _____

**Ce représentant est titulaire au titre de son adhésion
d'une assurance "fracture" incluse dans le tarif de base.**

Conjoint et salariés peuvent bénéficier d'assurances supplémentaires (+29€ / souscripteur).

Nom _____ Prénom _____

Cotisation

Montant de la cotisation : _____ €

Date et signature : _____

J'accepte les conditions générales au verso

Je souhaite bénéficier de l'offre de
PARRAINAGE

IDENTITÉ DU PARRAIN/MARRAINE :

Nom : _____

Prénom : _____

N° adhérent ou SIRET : _____

Réservé UNEC

- 0 Salarié
 1 Salarié et +

Tarif

- Plein tarif
 Créateur/Rep.
 2nd Ets
 > 2 Ets
 Domicile
 Soutien

N° D'ADHÉRENT

Exemplaire UNEC

Établissement titulaire de l'adhésion

Le renseignement de votre effectif salarié est obligatoire pour l'enregistrement de votre adhésion.

SIRET _____ Date de création _____

Raison sociale _____

Enseigne _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Téléphone _____

E-mail _____

Mieux vous connaître (informations confidentielles)

Salon indépendant

Salon franchisé

Coiffure à domicile

Nb de salariés (Hors apprentis) _____ Nb d'apprentis _____ Chiffre d'affaire (en €) _____

Représentant de l'établissement

Civilité Mme M.

Nom _____ Prénom _____

Portable _____ Date de naissance _____

*Ce représentant est titulaire au titre de son adhésion
d'une assurance "fracture" incluse dans le tarif de base.*

Conjoint et salariés peuvent bénéficier d'assurances supplémentaires (+29€ / souscripteur).

Nom _____ Prénom _____

Cotisation

Montant de la cotisation : _____ €

Date et signature : _____

J'accepte les conditions générales au verso

Je souhaite bénéficier de l'offre de
PARRAINAGE

IDENTITÉ DU PARRAIN/MARRAINE :

Nom : _____

Prénom : _____

N° adhérent ou SIRET : _____

Réservé UNEC

- 0 Salarié
 1 Salarié et +

Tarif

- Plein tarif
 Créateur/Rep.
 2nd Ets
 > 2 Ets
 Domicile
 Soutien

N° D'ADHÉRENT

_____|_____|_____|_____|_____|

Exemplaire adhérent

Conditions Générales d'Adhésion à l'UNEC en 2020

(La version complète est disponible sur demande à adhesions@unec.fr ou téléchargeable sur www.unec.fr)

L'Union nationale des entreprises de coiffure propose aux professionnels de la coiffure, une offre de services disponible dans le cadre de la souscription d'une adhésion à son organisation, à compter de la date de signature du bulletin d'adhésion ou à défaut de la date de réception du bulletin d'adhésion à l'UNEC nationale, pour une durée d'un an calendaire. Les adhérents 2019 ont dans le cadre de leur renouvellement 2020, une date de début d'adhésion démarrant à J+1 jour de la date d'échéance.

1 - Dispositions générales

Les présentes conditions générales s'appliquent, de plein droit, à toute personne adhérente, ci-après dénommée le « Membre », qui accepte sans réserve lesdites conditions et dont l'UNEC a réceptionné le bulletin et le règlement afférent.

2 - Conditions d'adhésion à l'UNEC

L'adhésion, matérialisée par la signature papier ou électronique du bulletin d'adhésion, est accessible à tous les professionnels de la coiffure immatriculés sous le code d'activité 9602A. Elle donne droit à la délivrance d'une carte d'adhérent nominative et strictement personnelle et libellée au nom du titulaire de l'adhésion, ci-après dénommée la « Carte ». La Carte est disponible et valable auprès de l'UNEC Nationale située 36 rue du Sentier, 75002 Paris et doit être présentée aux partenaires pour bénéficier des offres négociées et incluses dans l'offre de services. L'adhésion est souscrite pour une période d'un an calendaire. Le règlement de l'adhésion peut se faire par chèque, par virement, par prélèvements mensuels avec signature d'une autorisation de prélèvement et fourniture d'un RIB original ou online par carte bancaire pour les adhésions souscrites directement au siège de l'UNEC.

L'adhésion est renouvelable par tacite reconduction à la date d'échéance. Le membre se verra donc proposer une tacite reconduction avec information préalable conformément à la réglementation en vigueur au plus tard à J-1 mois de la date de son renouvellement.

3 - Tarifs / Dispositions financières

Le tarif de l'adhésion dépend de l'activité (en salon ou à domicile) et de la qualité ou de la non-qualité d'employeur de l'entreprise adhérente, la notion d'employeur s'entend apprenti(s) et/ou contrat(s) de professionnalisation inclus. Un tarif préférentiel est accordé aux établissements immatriculés depuis moins d'un an à la date d'adhésion, entendue comme la date de signature du bulletin d'adhésion ou à défaut de la date de réception du bulletin par l'UNEC nationale. Les différents tarifs figurent sur le bulletin d'adhésion ou sur un document annexe à celui-ci.

3bis - Offre de parrainage

Les adhérents UNEC 2020 peuvent bénéficier d'une opération de parrainage. Les modalités de ce parrainage sont disponibles dans les CGA complètes disponible sur demande à adhesions@unec.fr ou téléchargeables sur www.unec.fr

4 - Offres de service 2020

Le Membre bénéficiera de l'ensemble de l'offre de services 2020 dont le détail est précisé sur la plaquette d'adhésion 2020, document disponible sur demande à adhesions@unec.fr ou téléchargeable sur www.unec.fr.

5 - Suspension – Résiliation

L'adhésion est valable 1 an, le « Membre » peut suspendre ou résilier son adhésion à tout moment sans motif particulier et par tous moyens (courriel : adhesions@unec.fr, lettre recommandée avec AR ou lettre simple). Aucun remboursement de la cotisation annuelle ne sera dû par l'UNEC au « membre ». Pour les « membres » ayant choisi de régler par prélèvements mensuels, ils devront s'acquitter du solde restant dû à la date de résiliation. Aucun motif, quel qu'il soit, y compris une cession d'entreprise ou l'arrêt de l'activité, ne pourra permettre au membre de se dispenser du paiement du solde.

6 - Perte ou vol

Par tous moyens, le « Membre » doit informer l'UNEC de la perte ou du vol de la « Carte » dans les meilleurs délais. Il sera procédé, sans frais, à la fourniture d'une attestation d'adhésion en remplacement de la « Carte ».

7 - Réclamations

Le « Membre » pourra formuler toute contestation ou réclamation concernant les conditions d'adhésions pendant la durée de validité de son adhésion.

8 - Modifications des conditions générales

Les présentes conditions générales sont disponibles sur simple demande par téléphone ou par e-mail à adhesions@unec.fr. Elles sont susceptibles d'être modifiées à tout moment et seront portées à la connaissance du « Membre » par la mise en ligne de la nouvelle version ; cette dernière version sera applicable pour toute nouvelle adhésion à compter de la date de mise à jour, et ne s'appliquera pas aux adhésions en cours.

9 - Données personnelles

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, l'Adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant figurant dans les fichiers de l'UNEC. Toute demande doit être adressée par e-mail à : contact@unec.fr ou par courrier à l'adresse suivante : UNEC, 36 rue du Sentier, 75002 Paris, FRANCE.

L'Adhérent est en droit de solliciter la limitation du traitement informatique ou de solliciter la portabilité des données.

Les données personnelles sont collectées uniquement aux fins d'exécution des présentes conditions générales. Le fait de ne pas fournir les données personnelles ou de fournir des données inexactes empêchera la bonne exécution des présentes.

10 - Droit applicable – Litiges

De convention expresse entre les parties, les présentes conditions générales sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français fera foi en cas de litige.

Tous les litiges auxquels les présentes conditions générales pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, interprétation, exécution ou résiliation, leurs conséquences et leurs suites, et n'ayant pas pu faire l'objet d'un règlement à l'amiable, seront soumis au tribunal de Paris compétent dans les conditions de droit commun.